

COMMISSION LOCALE DE
DEVELOPPEMENT RURAL

RAPPORT ANNUEL

2007

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

1 - SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

Il n'existe à ce jour aucune convention et aucun projet en cours.

2 - ETAT D'AVANCEMENT DETAILLANT L'EXECUTION DES CONVENTIONS

Il n'existe à ce jour aucune convention.

3 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

EVENEMENTS DE L'ANNEE 2007

Le 8 février 2007, le Conseil communal a procédé à la modification de la Commission suite aux élections communales du 8 octobre 2006.

Le 19 avril 2007, le Conseil communal a pris acte de la démission de plusieurs membres démissionnaires en vertu de l'article 16 du Règlement d'Ordre intérieur et a décidé de lancer un appel public afin de pourvoir au remplacement des membres démissionnaires.

L'appel public à candidatures visant l'extension de la CLDR a été lancé le 2 mai 2007.

Le 14 mai 2007 à 19h30 a eu lieu la réunion d'information à la population à la salle du Conseil communal de l'Administration communale ayant pour objet « Pourquoi rejoindre la CLDR ? ».

Le 14 juin 2007, le Conseil communal a procédé à la modification de la composition de la CLDR suite à l'appel public.

Le 17 juillet 2007 le service extérieur de la Division de la Gestion de l'Espace rural de Direction générale de l'Agriculture a accusé réception les différentes modifications de la composition de la CLDR et a regretté que le village de Deigné n'ai aucun représentant au sein de la Commission.

Le 23 juillet 2007, une réunion d'information sur le PCDR s'est tenue à l'attention des nouveaux membres.

Le 11 octobre 2007, le Conseil communal a modifié la composition de la CLDR par l'ajout d'une conseillère communale domiciliée à Deigné en qualité de membre effectif étant donné que le quart communal n'était pas atteint au sein de la Commission.

REUNIONS DE LA CLDR

- ❑ 16/01/2007
- ❑ 21/03/2007
- ❑ 16/04/2007
- ❑ 25/06/2007
- ❑ 20/08/2007
- ❑ 01/10/2007
- ❑ 05/11/2007
- ❑ 03/12/2007

Les PV desdites réunions sont annexés.

ETAPES REALISEES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PCDR

La CLDR a adopté à l'unanimité le 16 janvier 2007 les dernières modifications du PCDR au niveau rédactionnel.

Le Conseil communal a adopté le 8 mars 2007 à l'unanimité le PCDR et la première convention et a transmis le dossier aux différentes instances. Parallèlement, la Commune a transmis la première demande de convention contenant la fiche, la note d'intention et l'extrait des PV des CLDR y relatif.

A la demande de Madame RAHIER, Attachée à la Direction Générale de l'Agriculture, des modifications ont été apportées au diagnostic du PCDR (partie I : Etude socio-économique et partie II : Résultats de la participation citoyenne) ; les objectifs de développement et les projets n'étant aucunement affectés par ces modifications. Celles-ci ont été opérées afin d'éviter un éventuel refus en passage en CRAT et pour que l'étude socio-économique, étant donné qu'elle reflète la réalité aqualienne, puisse être utilisée dans d'autres dossiers.

La CLDR le 20 août 2007 a approuvé à l'unanimité ces modifications et la sollicitation de la fiche 1.1. , aménagement d'une Maison de village et de ses abords à Nonceveux, comme première convention exécution.

Le 13 septembre 2007, le Conseil communal a approuvé à l'unanimité le PCDR et la première convention.

La CLDR a déterminé le 1^{er} octobre 2007 la mise en place des Groupes de travail suivant différents thèmes. Un animateur responsable a été prévu pour chaque groupe. 3 groupes de travail ont été activés : l'Aménagement du centre de l'entité, l'Inventaire des chemins vicinaux et l'Information.

Le PCDR a été présenté à la CRAT le 7 novembre 2007.

Le 3 décembre 2007, la CLDR a examiné plus avant la fiche faisant l'objet de la première convention afin de permettre à l'auteur de projet de l'estimer de manière plus précise. A cette fin, une rencontre avec les futurs utilisateurs s'est tenue le 8 décembre 2007. L'auteur de projet a fourni une nouvelle estimation du projet fin décembre 2007.

ETAPES A REALISER EN 2008

- Approbation du programme par le Gouvernement wallon.
- Réalisation des projets se trouvant dans le PCDR, en fonction des priorités définies, par le biais de diverses conventions.

PROPOSITION DE PROJETS A ENTREPRENDRE

Le Conseil communal a décidé de retenir pour 2008 la fiche projet 1.1 relative à l'aménagement d'une Maison de village et de ses abords pour une première convention-exécution.

4 - RAPPORT COMPTABLE

La Commune n'a bénéficié à ce jour d'aucune subvention.

Le Programme (PCDR) n'est pas encore approuvé.

5 - PROGRAMMATION BIENNALE

La programmation pour 2007 et 2009 retient les projets suivants. Les sources de financement sont indiquées ci-dessous. Les parts communales seront financées soit par emprunt soit par fonds propres en fonction des bonis dégagés.

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps												
FICHE 1.1: NONCEVEUX Aménagement d'une Maison de village et de ses abords	1.2, 2.1, 2.2, 2.3, 4.2, 5.3	748.594 €	Développement rural 80%: 598.875 € Commune: 20%: 149.719 €	2007-2009												
FICHE 1.2: AYWAILLE (entité communale) Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux en vue de créer une nouvelle mobilité inter-villages	3.1, 4.3, 5.1, 5.7	30.000 €	Part communale: 100% (pour l'étude)	2007-2010												
FICHE 1.3: AYWAILLE (entité communale) Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes	2.1, 3.1, 4.3, 4.5, 5.6	2.109.835 € ou 1.432.688 € en fonction des options choisies	<p style="text-align: center;"><i>Première option</i></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>MET(tronçon AB + BC)</td> <td>1.395.281 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>571.643€</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>142.911€</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>Seconde option</i></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>MET (tronçon BC)</td> <td>71.844 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>1.088.676 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>272.169 €</td> </tr> </table>	MET(tronçon AB + BC)	1.395.281 €	Développement rural 80 %	571.643€	Part communale 20 %	142.911€	MET (tronçon BC)	71.844 €	Développement rural 80 %	1.088.676 €	Part communale 20 %	272.169 €	Phase 1: 2007-2010 Phase 2: dans les 10 ans
MET(tronçon AB + BC)	1.395.281 €															
Développement rural 80 %	571.643€															
Part communale 20 %	142.911€															
MET (tronçon BC)	71.844 €															
Développement rural 80 %	1.088.676 €															
Part communale 20 %	272.169 €															
FICHE 1.4: AYWAILLE Aménagement du centre de l'entité	2.1, 2.3, 3.1, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6	1.871.386 €	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Développement rural (80 % de A et B.2)</td> <td>848.113 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale (20 % de A et B.2)</td> <td>212.028 €</td> </tr> <tr> <td>MET à 100% (B.1)</td> <td>811.245 €</td> </tr> </table>	Développement rural (80 % de A et B.2)	848.113 €	Part communale (20 % de A et B.2)	212.028 €	MET à 100% (B.1)	811.245 €	Phase 1: 2007-2010 Phase 2: dépend des travaux sur les voiries régionales						
Développement rural (80 % de A et B.2)	848.113 €															
Part communale (20 % de A et B.2)	212.028 €															
MET à 100% (B.1)	811.245 €															

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
Fiche 1.5: AYWAILLE Constitution du Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD) pour le Domaine du Mont d'Ambève	1.2, 1.3, 2.1, 2.2	A chiffrer	Possibilité d'une éventuelle subside via la DGATLP	2007-2009
Fiche 1.6: AYWAILLE (entité communale) Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	5.1, 5.2, 5.6	19.850 €	Subsidés régionaux possibles via la Direction de la Nature – Cellule PCDN: -14.850 € pour l'étude du réseau écologique - 2.500 € pour la mise en place du partenariat Participation communale: 2.500 € pour la mise en place du partenariat	2007-2009

Le Président,
Ph. DODRIMONT

